

Centre Médico-Psycho Pédagogique de Lorient

Pour les enfants
et les adolescents
jusqu'à 20 ans



Qui sommes-nous ?

Le CMPP est un établissement de soins. Il accueille des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans, qui connaissent un passage difficile ou sont en souffrance. Ces difficultés s'expriment souvent par des troubles du comportement ou de la scolarité.

L'action du CMPP

Différents types de prise en charge sont proposées au CMPP :

SOINS en orthophonie, en psychomotricité, de la psychothérapie.

ENTRETIENS psychologiques, avec les parents ou avec les membres de la famille.

GROUPES THERAPEUTIQUES avec des ateliers de jeux et d'expression, de lecture, de conte, d'écriture et d'art.

Seuls les parents sont habilités à inscrire leur enfant au CMPP. En cas de séparation des parents, l'exercice de l'autorité parentale demeure conjointe. C'est pourquoi nous travaillons avec les deux parents, tuteurs légaux.

Aucune action efficace n'est possible sans l'engagement réel et effectif de la famille et de l'enfant.

Le financement est pris en charge par l'Assurance Maladie.



L'équipe pluridisciplinaire

Directeur médical
Dr Florent AMIC

Directrice administrative
Mme Catie HOUZ-FOUILLAT

Médecin pédopsychiatre
Dr Manon LE DIZES

Psychologues
M. Patrick VANDENBROUCKE
Mme Catherine EVEN LE BERRE
Mme Marion CAO BROSSARD
Mme Dorothee DELBARY
M. Michel SENECHAL
M. Yonnel BRIZARD
M. Loïc QUIGUER
Mme Christelle DURIF
M. Jérôme GEUTIER (infirmier psychiatrique détaché de l'EPSM Charcot)

Orthophonistes
Mme Julie DIQUELOU
Mme Christine LE MAUX
Mme Julie BAER
Mme Isabelle CHARETON

Psychomotriciennes
Mme Françoise ROUMEGOUX
Mme Véronique LE GUELLEC
Mme Caroline BOCHER THOREZ

Secrétariat
Mme Véronique GOURMELON
Mme Caroline JOUANNO
Mme Florence POTTIER
Mme Nathalie TANNOU

Assistantes sociales
Mme Amélie HORS
Mme Laure CANN

Agents d'entretien
Mme Marie José PROT
Mme Anne PENVERN
Mme Christine HEREDIA



L'accompagnement proposé par le CMPP

1

Les secrétaires médicales du CMPP informent et procèdent à l'inscription de l'enfant par téléphone ou sur place. Ce contact est pris par les parents ou l'adolescent concerné, de leur propre initiative ou sur conseil de l'école, du médecin...

Le 1^{er} rendez-vous aura lieu avec l'un des deux médecins.

2

A l'issue du 1^{er} rendez-vous, le médecin peut proposer des bilans d'évaluation en orthophonie, psychomotricité, psychologie...

3

Après ces bilans, une réunion de synthèse permet de mettre en commun les observations de l'équipe au sujet de votre enfant.

Un échange entre les parents et un/des professionnel/s permet de restituer le compte-rendu des évaluations, de faire part de notre proposition de prise en charge et de convenir de ses modalités.

En fonction des disponibilités des intervenants, il peut exister un délai d'attente avant le début effectif de l'accompagnement. Cet accompagnement peut être ponctuel ou s'inscrire dans la durée. Les séances peuvent être régulières ou espacées.

4

En cours d'année, des réunions d'équipe et des rencontres périodiques avec les parents permettent de faire le point sur l'évolution de l'enfant afin d'ajuster la prise en charge nécessaire. L'arrêt de la prise en charge se décide en accord avec les parents et l'enfant / jeune.



CMPP de Lorient

📍 7 rue Jean Coquelin - 56100 LORIENT

☎ 02 97 37 39 23

✉ cmpp.lorient@lespep56.com

Permanence d'accueil sur place :

Lundi au vendredi de 8h à 18h30

